

tions concernant l'*entretien de la propreté* près des maisons d'école n'étaient pas assez consciencieusement observées.

C'était particulièrement le cas pour les *latrines*.

Dans plus d'une cinquantaine de localités l'état des latrines laissait beaucoup à désirer, quelquefois au point qu'elles étaient impraticables. Dans d'autres elles continuaient à faire défaut.

Nous tenons à faire observer cependant que dans plusieurs localités de nouvelles latrines ont été construites ou celles qui existaient mises en meilleur état.

De même, quelques communes ont aménagé des *places de récréation* convenables près d'écoles qui en étaient dépourvues ou qui en avaient d'impropres.

#### 4. Mobilier de classe. Matériel d'enseignement. Matériel de classe.

Il reste encore beaucoup à faire avant que nos écoles soient suffisamment bien aménagées sous le double rapport du mobilier de classe et du matériel d'enseignement.

Un certain nombre d'écoles cependant ont, dans le cours de l'année scolaire, vu remplacer leurs vieux *bancs* par des bancs à deux sièges ou ont complété leur mobilier.

Beaucoup aussi ont rendu plus complet leur *matériel d'enseignement*.

Il n'en reste pas moins un certain nombre d'écoles qui soient dépourvues des objets les plus indispensables.

Le *matériel de classe* chez les élèves était généralement assez convenable.

Ce matériel a été fourni aux *élèves indigents* avec une régularité satisfaisante. Près d'une cinquantaine de sections cependant n'avaient pas alloué de crédit à cette fin ou n'y avaient affecté que des sommes insuffisantes.

#### 5. Matières d'enseignement.

Voici les matières qui, aux termes de l'*art. 1<sup>er</sup> de la loi du 20 avril 1881*, ont fait l'objet de l'enseignement dans toutes les écoles :